

HERVÉ KERGOAT

Directeur général
MasterCard France



ÉTIENNE GOOSSE

Senior vice-president
General manager corporate affairs
MasterCard Europe



“ L’interopérabilité entre les systèmes domestiques reste notre priorité ”

La lutte contre la fraude et l’interopérabilité doivent permettre de faire de la carte bancaire un des principaux moyens de paiement de la zone européenne. Les réseaux comme MasterCard espèrent avoir leur place sur ce marché.

Quel constat peut-on faire aujourd’hui en matière de fraude sur la carte bancaire ?

La fraude a augmenté en valeur absolue rapidement, notamment la contrefaçon. C’est également vrai pour les cartes françaises, dont la piste magnétique est copiée en France, et utilisée dans les pays qui ne sont pas encore passés à la carte à puce.

Par ailleurs, on constate depuis peu un transfert de la fraude de la Grande-Bretagne, par exemple vers la France. Outre-Manche, la norme EMV se répand, alors

qu’en France, beaucoup de terminaux restent au standard BO ; les cartes anglaises qui sont à cette nouvelle norme sont, de ce fait, traitées en France par leur piste magnétique, ce qui est une source de fraude.

Quels sont les moyens de lutter contre cette fraude ?

La tendance en France est de considérer que la seule solution pour lutter contre la fraude est de passer à la puce dans le monde entier. C’est vrai, et le passage vers la carte à puce EMV est l’une de

nos grandes priorités. Mais il faudra de nombreuses années avant que la migration EMV ne soit terminée, et dans l’intervalle la fraude se fera sur la piste magnétique. Il faut donc, en parallèle, lutter contre la fraude sur la piste magnétique.

Pour lutter contre ce type de fraude, nous avons mis en place des outils de surveillance des transactions jugées anormales. Avec notre système Aristion, nous proposons aux émetteurs, aux acquéreurs, et aux commerçants, de détecter des présomptions de frau-

de. Il s'agit de détecter les profils des techniques des fraudeurs pour réagir le plus vite possible (un exemple élémentaire, non représentatif des profils sophistiqués mis en place : repérer des retraits successifs dans un même distributeur avec dix cartes différentes, mais dix fois le même montant)...

Bientôt, de nouveaux outils devraient permettre d'intervenir au moment même de la transaction : lors de l'autorisation, un scoring sera fait de façon instantanée non seulement sur des limites financières d'encours, mais aussi sur des statistiques d'utilisation et des points de passage des cartes. L'émetteur sur la base de ce scoring pourra accepter ou refuser la transaction. Ou un SMS sera adressé au porteur de carte pour lui demander de confirmer la transaction en cours. Cela permettra de mieux gérer la fraude, mais aussi de réduire les refus de transaction par le porteur ou l'émetteur, dont le traitement est extrêmement coûteux.

Où en est aujourd'hui le passage à EMV ?

Le passage à EMV doit être mené avec la plus grande énergie, car les fraudes sur la carte magnétique tiennent toutes au fait qu'une piste magnétique est désormais facile à copier. C'est un investissement lourd qui explique certaines réticences des banquiers, notamment à l'étranger. Aujourd'hui, les grands réseaux comme MasterCard ont mis en place des échéances auxquelles les acquéreurs et les émetteurs qui ne seront pas équipés avec le standard EMV supporteront la fraude en cas de problème sur une transaction : 2005 pour l'Europe et l'Amérique latine, 2006 pour le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie

Pacifique. La deuxième phase consistera à mettre en place des accords inter-régionaux, par exemple pour une carte française utilisée en Asie.

Et les États-Unis ?

Il n'y a pas de grand mouvement vers la carte à puce pour le moment aux États-Unis. Leur taux de fraude est similaire au taux moyen européen et ils estiment que l'investissement néces-

“Le problème pratique auquel sont confrontées les banques est plutôt celui des retours de transactions et d'authentification du client.”

saire pour les cartes, les systèmes informatiques et les terminaux ne compensent, du moins pas encore, les économies générées par une baisse de la fraude. Le raisonnement aux États-Unis se fonde sur un retour sur investissement rapide, alors qu'en Europe, le critère de sécurité domine.

Deuxième point, aux États-Unis, la majorité des cartes sont des cartes de crédit : il est relativement plus facile d'absorber le coût de la fraude dans les taux de crédit.

Cela étant, les nouveaux terminaux installés aujourd'hui aux États-Unis dans la grande distribution sont, pour la plupart, équipés d'un lecteur de carte à puce. Les grandes enseignes jouent donc la carte de la prudence.

Qu'en est-il de la fraude sur internet ?

La copie des cartes via internet n'est pas très développée car il existe diffé-

rents niveaux de protection. En revanche le problème pratique auquel sont confrontées les banques est plutôt celui des retours de transactions et d'authentification du client.

Nous avons donc lancé un système, sur la base d'un standard partagé avec les autres réseaux de paiement, qui n'est pas lourd pour les commerçants et assez simple pour l'utilisateur. SecureCode a pour objectif d'authentifier le porteur grâce à un système de routage : un module chez le commerçant transmet la transaction à notre base de données qui, à son tour, se met en relation avec le site du banquier émetteur de la carte. Ce site peut choisir différentes méthodes pour authentifier son porteur : grâce à un logiciel, ou en utilisant les capacités de calcul de certificats de la carte à puce. Cette dernière possibilité est particulièrement économique pour les pays qui ont lancé la carte EMV.

Quelle est votre participation à l'élaboration du virement débit direct européen ?

La Commission européenne a décidé qu'à compter de juillet 2003 les virements transfrontières seront au même prix que les opérations domestiques dans la zone euro. Or aujourd'hui il n'existe pas d'outil informatique en place pour automatiser les virements de petit montant. Chez MasterCard, nous disposons déjà de plusieurs des briques nécessaires à ce circuit, que nous avons complétées pour disposer d'une structure

Étienne Goosse

1998 : Europay puis MasterCard Europe
(après fusion des deux entités),
head of corporate affairs.

1992 : Europay International,
head of general affairs.

1989 : Eurocheque International.

1982 : Banque Nationale de Belgique.

Hervé Kergoat

2003 : directeur général France, MasterCard Europe.

1995-2003 : Europay International puis MasterCard (après fusion des deux entités), directeur des produits prépayés.

2001-2002 : président de CEPSCO, société chargée d'établir le standard du porte-monnaie électronique transfrontière (*common electronic purse specifications*).

1982-1994 : Monetal Ascom.

complète. Un pilote est en cours avec Royal Bank of Scotland, ABN Amro en Hollande, et Cartasi en Italie. Nous ne serons pas les seuls sur ce marché, mais nous espérons y avoir notre place.

Quel est le rôle de MasterCard dans l'EPC (European Payments Council) ?

Un groupe de travail « Cartes » (CWG) a ainsi été créé au sein de l'EPC. Pour les acteurs gravitant autour du monde bancaire, huit recommandations concernant les cartes ont été déterminées en juin 2003.

L'objectif fondamental est de créer une interopérabilité totale au sein même de l'Europe. Cet objectif correspond à la raison d'être première de MasterCard

ternationaux. L'harmonisation concerne également la façon dont les acteurs sont actifs dans le domaine des cartes (licences, règles, etc.), le but de cette troisième recommandation étant de lisser et de mettre à plat le marché en Europe. Le quatrième point concerne la levée des obstacles juridiques et réglementaires avec, pour objectif, l'uniformisation de l'environnement juridique européen afin d'obtenir un cadre unique pour les paiements par carte. La cinquième recommandation concerne l'approfondissement de l'effort de standardisation

pour les acteurs bancaires, entre une licence pays par pays ou bien, pour l'Europe, dans sa globalité (« licence SEPA »).

Toutefois, l'interopérabilité entre les systèmes domestiques reste notre priorité. En effet, ces derniers sont nés dans les années soixante-dix et chaque communauté bancaire a d'abord créé ses propres produits, spécifications et systèmes. L'interopérabilité est arrivée par la suite, avec la mise en conformité des normes et des infrastructures pour les transactions internationales, mais les transactions domestiques sont largement restées régies par les règles et standards nationaux.

“Le but du groupe de travail de l'EPC est de créer un marché unique pour les cartes au sein de l'Espace économique européen qui concerne au total 28 pays.”

qui a depuis longtemps contribué à l'établissement d'une interopérabilité au niveau international, avec toutefois des différences sur les marchés domestiques.

Expliquez-nous plus en détail les recommandations sur lesquelles vous travaillez.

Le but du CWG est de créer un marché unique pour les cartes au sein de l'Espace économique européen (EEE) qui concerne au total 28 pays : les 15 pays membres actuels de l'Union européenne, les 10 pays candidats qui vont intégrer l'Union en mai 2004, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui comprennent la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Les huit recommandations du CWG ne concernent que les cartes bancaires. On trouve tout d'abord la lutte contre la fraude. Viennent ensuite l'unification et l'harmonisation des tarifs domestiques et in-

de l'industrie des moyens de paiement, ce qui, à notre sens, doit se faire au moyen des standards internationaux existants sans établir de « forteresse » en Europe. L'avant-dernière recommandation a trait à la collecte de statistiques complètes et fiables sur le marché des cartes au niveau européen. La huitième et dernière recommandation concerne le rôle futur du CWG.

Toutes ces recommandations devront être instaurées au plus tard pour 2006.

Quelle est votre position sur ces nouvelles applications ?

MasterCard Europe soutient la vision de l'EPC et l'essentiel des huit recommandations émises par le CWG. De plus, nous apportons des contributions spécifiques, comme nos outils éprouvés d'interopérabilité. Par ailleurs, l'utilisation des marques sera facilitée à travers l'Europe avec le choix,

Les pays d'Europe de l'Est et Centrale constituent une nouvelle manne face à une Europe occidentale où le taux de pénétration est déjà élevé ?

La plupart de ces pays ont sauté une génération. La République Tchèque a démarré la carte à puce depuis longtemps, la Turquie a aujourd'hui plus de 2,45 millions de cartes EMV et 100 000 terminaux équipés.

Il est vrai qu'un certain nombre de pays présentent encore un potentiel de croissance très intéressant. Bien sûr, le déploiement de la carte comme moyen de paiement continuera à nécessiter un effort d'accompagnement éducatif et commercial vers les banques de ces pays. ■

Propos recueillis par
Élisabeth Coulomb
et Nathalie Ribes